

3 - Contrat de co-développement Nantes - Nantes Métropole

- Groupe communiste – SALECROIX robin

Madame le Maire, cher-e-s collègues,

Avec cette quatrième génération des contrats de codéveloppement 2016/2020, nous entrons dans une nouvelle phase de coopération de la construction des politiques publiques, de la construction de la Métropole.

Les contrats de codéveloppement sont le fruit du travail partenarial réalisé entre Nantes Métropole et chacune des 24 communes qui la compose, dont la nôtre. Ils illustrent aussi l'action de proximité de la Métropole au plus près des habitants.

Les enjeux sont de taille au regard des politiques publiques traitées avec le développement urbain, l'habitat et le logement, le développement économique et l'emploi, les transports et déplacements, l'environnement, l'innovation, le sport et la culture.

Compte tenu de la densité du document, mon propos ne portera que sur trois politiques publiques particulièrement significatives.

La première vise à préciser ce qu'est notre conception du développement économique et de l'emploi. Parmi les orientations stratégiques retenues, celle de favoriser la diversité du tissu économique pour renforcer sa performance dans une logique de développement durable va dans le sens de l'emploi.

Après plusieurs décennies de fermetures de grandes unités de production et son lot de difficultés pour l'emploi et les activités industrielles, il y a nécessité, pour l'avenir du territoire, pour sa population, de ré-industrialiser Nantes et sa périphérie par des infrastructures et des transports renforcés, adaptés à une ambition économique, industrielle et sociale.

Nous nous félicitons de la mise en œuvre du projet de rénovation de la Gare qui tourne résolument Nantes vers l'avenir. Le réseau ferré, mais aussi le Grand Port Maritime ou encore l'Aéroport du Grand Ouest, sont autant d'atouts qu'il nous faut développer pour répondre au défi de la croissance durable.

De même, notre Ville, notre Métropole soutiennent plusieurs centaines d'entreprises chaque année afin de permettre leur développement et la création d'emplois. Aussi, nous nous félicitons de la création d'un Conseil des acteurs économiques réunissant les forces vives de notre territoire afin de croiser les points de vue et partager les projets.

Mais, l'actualité rappelle avec force, en particulier avec le CICE, combien notre proposition de Charte Métropolitaine permettant de mieux coordonner la conditionnalité des aides et le contrôle des fonds publics par les collectivités locale et l'État est plus que jamais d'actualité pour favoriser la création d'emplois, le respect des règles sociales et environnementales.

Ainsi, comment accepter que nos efforts soient percutés de plein fouet par l'annonce de la suppression de 1164 postes à Airbus, malgré un carnet de commandes de 1 000 milliards d'€, soit plus de dix ans de travail et une trésorerie de plus de 10 milliards d'€.

Certes, la Direction porte une grave responsabilité dans les erreurs de gestion industrielle commises. Elles génèrent des difficultés sur les programmes de l'A380, de l'A400 M et provoquent des retards de livraisons des A350 et A320 Néo.

Mais, force est de constater que le remède est pire que le mal !

Parmi ces suppressions d'emplois, plus de 400 sont programmées dans le secteur stratégique de la Recherche & Développement. Or, nous savons combien ces domaines sont primordiaux dans un secteur aussi compétitif que l'aéronautique.

Si nous laissons faire, demain, les mêmes responsables viendront expliquer que les retards technologiques accumulés justifient une nouvelle purge pour les salariés, pour les territoires.

La vraie raison de ces destructions d'emplois tient à la volonté de la Direction d'Airbus de satisfaire les fonds financiers spéculatifs, actionnaires majoritaires du groupe, en faisant passer de 6% à 10% la rentabilité de l'entreprise au détriment de son avenir.

L'état actionnaire doit prendre toutes ses responsabilités et intervenir pour stopper ces licenciements boursiers ! Comme il doit intervenir à Cordemais pour assurer l'avenir de la Centrale Thermique ou à Saint-Nazaire pour garantir l'avenir de la construction navale.

Elu-e-s des territoires, nous ne pouvons accepter d'engager des politiques publiques dynamiques dans la formation, l'enseignement supérieur et la recherche, le soutien aux filières stratégiques, l'économie coopérative, sociale et solidaire et voire nos efforts détruits au nom de la rentabilité financière.

Le second volet que je souhaite aborder concerne la politique de l'habitat et du logement.

Cette question n'est pas nouvelle, nous avons eu l'occasion de traiter ces politiques publiques dans différents lieux institutionnels.

Cependant, malgré nos efforts, deux aspects restent récurrents : le premier concerne la pénurie de logements sociaux avec un déficit de 11 000 logements. Le second porte sur le constat d'une paupérisation de la population dans la quasi totalité des quartiers référencés prioritaires de la politique de la ville. Cette question est sans nul doute à mettre en exergue avec le développement économique et l'emploi que j'ai abordé plus haut.

Dans ce contexte, si la dynamique du marché local permet d'atteindre globalement les nouveaux objectifs du Programme Local de l'Habitat, c'est avec un certain déséquilibre qui va à l'encontre de la cohésion et de la justice sociale que nous voulons pour notre territoire.

En premier lieu, le non respect des objectifs de la loi SRU a conduit à mutualiser la construction de logements sociaux sur la Métropole, imposant des efforts supplémentaires à Nantes et St Herblain.

En second lieu, 7600 logements ont été mis en chantier en 2014/2015, au-delà donc des 6000 prévus en moyenne par an. Mais, 1476 logements financés en PLUS ou PLAI et 65 logements sociaux dédiés aux personnes âgées ou jeunes actifs ont été engagés, alors qu'il est nécessaire de renforcer la dynamique pour atteindre les objectifs de 1800 à 2000 logements sociaux par an.

Pour autant, nous actons l'effort de la Métropole qui va engager 5 millions d'€ en réhabilitation et en construction de logements neufs pour Nantes Métropole Habitat.

A cela s'ajoutent des exigences sociales à reconsidérer pour porter une politique de l'habitat qui vise à démultiplier la production de logements à loyers très minorés, à permettre le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapés, à maîtriser la déconstruction d'un grand nombre de logements sociaux au nom de la mixité sociale, à fluidifier les parcours d'insertion, à répondre à des besoins spécifiques de sédentarisation des gens du voyage ou encore à s'interroger sur la pertinence de la vente du patrimoine des bailleurs sociaux pour renouveler leurs fonds propres.

Là encore, nous prenons toutes nos responsabilités et l'État doit pleinement jouer son rôle d'aménageur, doit retrouver toute sa place de financeur du logement social.

Enfin, dernier point que je veux aborder rapidement, celui des transports et déplacements.

Permettre les déplacements dans notre ville, c'est permettre son attractivité, son développement. De leur efficacité dépend l'utilisation qui en est faite. Notre réseau de transport en commun doit être complémentaire des usages, performant et favorisant l'intermodalité, maillé sur l'ensemble du territoire, à fréquence élevée et accessible à chacun.

De ce point de vue, l'acquisition de véhicules électriques, le renouvellement des bus arrivants en fin de vie, le déploiement d'un plan piétons et vélos, le développement d'une ligne chronobus transversale, la création de la ligne C9..., confirment notre volonté de développer et d'améliorer sans cesse la qualité de notre Service Public de transports collectifs, améliorant l'environnement et la qualité de vie quotidienne des habitants.

Ce n'est certainement pas en expérimentant la privatisation, comme veut le faire la Droite Régionale avec les TER, que l'on répond au défi des transports et déplacements, de celui de l'aménagement du territoire.

Il passe au contraire par l'accessibilité financière pour le plus grand nombre, notamment dans cette période particulièrement difficile pour nos concitoyens.

Si la refonte du dispositif et la mise en œuvre d'une tarification solidaire donne accès à un public plus large avec les jeunes et enfants d'un foyer précaire, les travailleurs à petit salaire, nous avons indiqué qu'il convenait d'être vigilant avec le nouveau mode de calcul basé sur les ressources du ménage qui prend en compte des aides au logement.

Nous avons constaté des effets de seuil qui ont provoqué des difficultés pour une partie de la population. Comme nous le proposons lors de la mise en place du dispositif, un suivi et une évaluation régulière doivent permettre les adaptations nécessaires.

Voilà, Madame le Maire, cher-e-s collègues, sans se désintéresser de l'ensemble des sujets qui font la qualité des contrats de co-développement, quelques éléments que nous souhaitons porter au débat de notre Conseil municipal.

Merci de votre attention.